P&V Pack Fleuriste

Fiche produit Conseiller P&V

Cette fiche a été développée spécialement pour vous, chers conseillers, afin de vous faciliter l'offre de conseils. En aucun cas elle ne peut être remise au client. Afin de donner des conseils sur ce produit vous pouvez bien sûr aussi utiliser les autres outils destinés aux clients.

Le Pack Fleuriste P&V a été spécialement imaginé pour répondre aux besoins d'assurance spécifiques de vos clients actifs dans les magasins de fleurs, plantes, graines et engrais. Grâce à ce pack gratuit, vos clients bénéficient de garanties plus étendues et pertinentes !

Pourquoi choisir le Pack Fleuriste P&V

Vous combinez jusqu'à 4 assurances pour une protection optimale de votre client	Grâce au Tool TPE, vous composez le package idéal pour apporter une protection optimale à votre client : • **P&V Ideal Property** pour la protection de son patrimoine (biens mobiliers et immobiliers) • **P&V Ideal Liability** pour la protection de sa responsabilité civile envers les tiers • **P&V Ideal Accidents** pour la protection de son personnel soumis à l'ONSS • **P&V Garantie accidents** 24h/24 pour sa propre protection
Des avantages supplémentaires sur mesure pour les fleuristes	Votre client fleuriste mérite la meilleure protection. C'est pourquoi nous avons développé un pack d'avantages spécialement adaptés à ses activités. Il suffit pour cela de souscrire aux trois produits P&V Ideal Property, P&V Ideal Liability et P&V Ideal Accidents (si votre client emploie du personnel).
La prévention, soutenue et récompensée	Grâce au **P&V Ideal Bonus Plan**, votre client peut bénéficier d'un remboursement de primes de 10% dès la première année. À partir de la quatrième année de calcul suivant l'année de conclusion du P&V Ideal Bonus Plan, le remboursement de la prime augmente de 1 % jusqu'à un maximum de 20 % à long terme. À condition qu'il répond à certaines conditions. La restitution de la prime s'élève à un maximum de 5 000 EUR. Et pour aider votre client dans ses démarches de prévention, nous mettons à disposition toute une série de conseils.
Mais également	Votre client bénéficie de nos services d'assistance 24/7 (en fonction des assurances souscrites) et des autres avantages du **P&V Ideal Bonus Plan** tels que le regroupement de ses contrats et le fractionnement des primes sans coût additionnel.

P&V Assurances

Les avantages du Pack Fleuriste ?

P&V IDEAL PROPERTY AVEC FORMULE PLUS

Cette assurance offre par défaut une protection optimale contre les conséquences financières des dommages causés au commerce. Avec le Pack Fleuriste, votre client bénéficie des avantages suivants :

Interruption d'activité : 1 000 EUR/jour, maximum 2 jours	Votre client bénéficie d'une indemnisation forfaitaire de 1 000 EUR (non indexée) par jour pendant maximum 2 jours lorsqu'il est dans l'incapacité d'exploiter son activité pendant un minimum de 2 heures suite à : • L'interruption accidentelle de l'alimentation de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaudière ou du chauffage central; • Un vol ou une tentative de vol; • L'inaccessibilité totale ou partielle du bâtiment désigné en raison du blocage de rues ou de galeries sur décision d'une autorité légalement compétente, à cause d'un incendie ou d'une explosion survenu dans un bâtiment voisin et/ou de son contenu éventuel*
Marchandises contenues dans un réfrigérateur ou une chambre froide : jusqu'à 10 000 EUR	Votre client bénéficie d'une indemnisation pour les dommages à ses marchandises contenues dans un réfrigérateur ou une chambre froide à la suite d'un court-circuit, d'une surcharge, d'une surtension, d'une induction ou d'une interruption accidentelle de la fourniture de courant par le fournisseur d'énergie**, et ce jusqu'à un maximum de 10 000 EUR (non indexés).
Distributeurs automatiques de fleurs : couverts	Les distributeurs automatiques de fleurs font partie du contenu assuré, quel que soit leur emplacement. Ils sont également assurés en cas de vol, de tentative de vol, d'acte de vandalisme ou de graffiti, jusqu'à un maximum de 5 000 EUR (non indexés) par sinistre.

* Sans qu'il soit nécessaire de souscrire à la garantie 'Perte d'exploitation'.

** Sans qu'il soit nécessaire de souscrire à la garantie "Dommages accidentels aux marchandises". Si votre client souhaite souscrire à la garantie "Dommages accidentels aux marchandises", il bénéficie automatiquement d'une réduction de 20% sur cette garantie.

Franchise anglaise : 500 EUR	Votre client bénéficie au maximum une fois par année d'assurance d'une franchise anglaise de 500 EUR (non indexés) en cas de sinistre.

P&V Assurances

P&V IDEAL LIABILITY

Cette assurance offre une protection à l'assuré en cas de dommages corporels, matériels et/ou immatériels causés à un tiers dans le cadre des activités assurées, et pour lesquels il est responsable. Avec le Pack Fleuriste, votre client bénéficie d'une protection qui correspond à ses besoins :

RC Exploitation : jusqu'à 2 500 000 EUR	Pour les dommages causés aux tiers, votre client bénéficie d'un plafond d'intervention de 2 500 000 EUR par sinistre en cas de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus avec les sous-limites suivantes* : • Dommages causés par l'eau, le feu, la fumée, l'incendie, l'explosion ou l'implosion : 750 000 EUR • Dommages accidentels à l'environnement et troubles de voisinage : 750 000 EUR • Dommages accidentels immatériels purs : 750 000 EUR • Dommages causés par l'informatique : 250 000 EUR par sinistre et par année d'assurance.
RC Après livraison : jusqu'à 2 500 000 EUR	Pour les dommages causés aux tiers, votre client bénéficie d'un plafond d'intervention de 2 500 000 EUR par sinistre et année d'assurance en cas de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus avec les sous-limites suivantes : • Dommages causés par l'eau, le feu, la fumée, l'incendie, l'explosion ou l'implosion : 2 500 000 EUR • Dommages accidentels à l'environnement : 750 000 EUR
RC Biens confiés pour être travaillé / comme instrument de travail : jusqu'à 25 000 EUR	Votre client bénéficie d'une indemnisation allant jusqu'à 25 000 EUR par sinistre s'il cause des dommages à un bien qui lui est confié pour y travailler, ainsi qu'à un instrument de travail qui lui aurait été confié de manière temporaire (pour une durée maximale de 30 jours consécutifs) afin d'exercer son activité professionnelle.
Dépassement du nombre de personnes occupées : jusqu'à 60 jours par an	La prime est fixée en fonction du nombre de personnes occupées mentionné dans les conditions particulières. Toutefois, pour les jours de grande affluence (jours fériés, journées portes ouvertes, etc.), ce nombre peut être dépassé sans limite pour les aides occasionnels pendant un maximum de 60 jours par an.
RC Distributeurs automatiques de fleurs	Nous intervenons également si votre client est civilement responsable à la suite de dommages causés à des tiers par ses distributeurs automatiques de fleurs, même si ceux-ci sont situés dans un lieu en Belgique autre que le siège d'exploitation.
Un large éventail standard d'activités assurées	Font notamment partie de l'activité assurée : • La livraison à domicile • L'organisation d'ateliers d'arrangement floral (chez des tiers ou non) • La vente d'objets décoratifs • La décoration de salles de banquet et d'édifices de culte à la suite de fêtes et de cérémonies • La vente en ligne • La participation à des marchés et des foires dans le monde entier, pour autant que la résidence principale/établissement du preneur se situe en Belgique.
Accident de clients : jusqu'à 2 500 EUR	Que l'assuré soit responsable ou non, après un accident d'un client dans le magasin, nous remboursons avec le Pack Fleuriste les frais médicaux jusqu'à un an après la date de l'accident, pour un montant maximum de 2.500 EUR par sinistre.

Par sinistre, la franchises pour les dommages non corporels est de 750 EUR.

Tous les montants repris dans le cadre de P&V Ideal Liability sont non indexés.

* Pas de sous-limite pour les dommages corporels

P&V Assurances

P&V IDEAL ACCIDENTS

Cette assurance intervient en cas d'accidents du personnel sur le lieu de travail ou sur le trajet de et vers le lieu de travail, dans les frais médicaux, la perte de revenus, etc. Avec le Pack Fleuriste, les collaborateurs de votre client ainsi que lui, bénéficient des avantages suivants et ce, sans surprime :

Services d'aide à domicile : jusqu'à 10 000 EUR	Lorsque, à la suite d'un accident du travail, la situation médicale et / ou familiale de l'assuré le nécessité, il est possible de faire appel aux services d'aide à domicile afin d'apporter une assistance au quotidien pour : • Le nettoyage et la livraison de repas pendant maximum 2 • Le transport des enfants vers et depuis l'école, la garderie ou les activités parascolaire pendant maximum 1 an • La garde des enfants (baby-sitting) pendant maximum 1 an L'indemnisation pour l'aide ménagère s'élève à maximum 10 000 EUR.
Incapacité de travail du fleuriste: 200 EUR par jour pendant 5 jours	Si le gérant/patron/directeur exerce le rôle de fleuriste et qu'il est temporairement et totalement incapable de travailler en raison d'un accident survenu pendant l'exercice de son activité professionnelle ou dans sa vie privée, il bénéficie alors - à partir du 8ème jour – d'une indemnité de 200 EUR par jour pendant un maximum de 5 jours. Il n'est pas nécessaire de souscrire à la garantie « Accidents 24h/24 » pour bénéficier de cet avantage.

Tous les montants repris dans le cadre de l'assurance **P&V Ideal Accidents** sont non indexés.

La prévention, soutenue et récompensée

P&V IDEAL BONUS PLAN

Les avantages du Pack Fleuriste peuvent être combinés avec ceux de l'Ideal Bonus Plan. Avec un remboursement possible de la prime allant jusqu'à 10 % et à terme jusqu'à 20%, P&V Ideal Bonus Plan récompense également la prévention.

LES CONSEILS PREVENTION POUR LE SECTEUR DES FLEURISTES

Dans le cadre du P&V Pack Fleuriste, nous mettons à disposition des conseils de prévention adaptés à l'activité de votre client pour l'aider à atteindre le bonus jusqu'à 10% des primes, voire 20% après un certain temps. Vous pouvez retrouver ces conseils sur Tango et les remettre à votre client.

Comment souscrire au Pack Fleuriste de P&V?

Etape 1. Sélectionnez les assurances souhaitées et réalisez un tarif avec le Tool TPE

Grâce au Tool TPE, en quelques minutes et facilement, vous composez les formules d'assurance qui répondent le mieux aux besoins de votre client et obtenez le tarif correspondant. Si votre client répond aux conditions, les avantages du Pack Fleuriste sont automatiquement activés.

Etape 2. Vous nous transmettez simplement par email la demande acceptée par votre client

Il vous suffit de simplement envoyer la demande, ainsi que les annexes éventuelles (voir ci-dessous Conditions pour pouvoir bénéficier du Pack Fleuriste) à notre département PME (business.prod@pv.be), et, après l'acceptation du dossier, nous émettrons les polices souscrites par votre client.

A qui s'adresse le Pack Fleuriste P&V

Type d'activité	Code Nace
Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé	47761

Conditions pour pouvoir bénéficier du Pack Fleuriste P&V

- Client indépendant ou personne morale
- Maximum 10 équivalents temps plein
- Chiffre d'affaires ≤ 1.500.000 EUR HTVA
- Capital assuré (bâtiment et contenu) ≤ 1.718.964,53 € (Abex 809)
- Souscrire au minimum aux assurances **P&V Ideal Property** avec Formule Plus, **P&V Ideal Liability** et **P&V Ideal Accidents** (La souscription au produit **P&V Ideal Accidents** n'est pas obligatoire si aucun personnel n'est soumis à l'ONSS).
- S/P sur les trois dernières années < 40 % pour chacune des branches (pas d'application pour les starters)
- A partir de 5 équivalents temps plein, la statistique sinistre doit être fournie pour chacun des branche (à défaut pour l'accident du travail, un rapport de prévention)
- En dessous de 5 équivalents temps plein, une déclaration sur l'honneur déclarant qu'il n'y a pas eu de sinistre au cours des trois dernières années peut être suffisante. A défaut, la statistique sinistre doit être fournie également.
- Pas de dette sociale auprès de l'ONSS.

010/1553 - 09.2024

Cette fiche a été développée pour vous,

afin de vous faciliter la tâche. Pour ce produit, d'autres supports, à destination de vos clients, sont à votre disposition.

P&V Assurances